

Envoi : 19/06/2018  
Réception par le Préfet : 19/06/2018  
Publication : 22/06/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

## **SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS EN FAVEUR DU BILINGUISME**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

### **PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM.FERRARI, GRAPPE, Mmes GROFF, HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

### **EXCUSEE :**

Mme JENN

### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER  
M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER  
M. MULLER donne procuration à Mme MARTIN

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-7-11-1 du 21 décembre 2017 relative à la politique de l'action transfrontalière, européenne, internationale et de la promotion du bilinguisme,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de sa réunion du 18 mai 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde les subventions suivantes :
  - 2 000 € pour la Fédération des langues régionales germaniques de France en Alsace, Flandre et Moselle germanophones (ex. Comité Fédéral des Associations pour la Langue et la Culture Régionales en Alsace et en Moselle),
  - 6 000 € pour la Fédération Alsace Bilingue – Verband zweisprachiges Elsass,
  - 2 000 € à l'Association Culture et Bilinguisme d'Alsace et de Moselle,
  - 1 000 € pour le Groupement de Théâtres du Rhin (GTR),
- Précise que ces quatre subventions seront imputées sur le programme E758, imputation 65-311-6574-2657-311 du budget départemental 2018 et feront l'objet d'un versement unique.
  - 8 000 € pour ELTERN Alsace, association de parents d'élèves de l'enseignement bilingue,
- Précise que cette subvention sera imputée sur le programme E758, imputation 65-28-6574-2657-311 du budget départemental 2018 et fera l'objet d'un versement unique.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité